

Commission
des lésions
professionnelles

Québec 

ÉTUDE DES CRÉDITS

2003 – 2004

Demande de renseignements particuliers



COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

LISTE DES QUESTIONS

La Commission des lésions professionnelles est concernée par neuf questions.

	PAGE
1. Mandats donnés à la Société immobilière du Québec	3
2. Prévisions budgétaires pour l'année en cours par le Conseil du trésor	4
3. Liste de classement, à jour, de tous les documents disponibles au ministère du Travail	5
4. État de situation du suivi donné aux engagements dans le plan Québec-Régions	6
42. Au cours de la dernière année, nombre de dossiers ouverts par division et nature des dossiers.	7
43. Délai moyen entre le dépôt d'un appel et la décision et nature des décisions.	8
44. Liste des représentants patronaux et syndicaux et assesseurs reconnus en indiquant le total des frais et honoraires remboursés par la CLP durant l'année.	9
45. Nombre de conciliateurs et nombre d'ententes hors cour entérinées par le tribunal.	10
46. Nombre et pourcentage de désistements enregistrés à la CLP et principaux motifs invoqués.	11
47. Nombre de remises demandées par les employeurs, la CLP ou les travailleurs.	12
48. Nombre de décisions renversées par la CLP.	13
49. Pourcentage de décisions donnant gain de cause aux demandeurs et pourcentage donnant gain de cause aux appelants.	14
50. Nombre de plaintes logées à la CLP et nature des plaintes au cours de la dernière année.	15
 Annexe 1	 16
Liste des membres issus des associations syndicales et d'employeurs ainsi que les sommes versées à chacun en honoraires et en frais de déplacement du 1 ^{er} avril 2002 au 28 mars 2003.	
 Annexe 2	 24
Liste des assesseurs contractuels auxquels la Commission des lésions professionnelles a fait appel en 2002-2003 ainsi que les honoraires et frais de déplacement versés à chacun du 1 ^{er} avril 2002 au 28 mars 2003.	

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

1. Mandats donnés à la Société immobilière du Québec.

Mandats donnés à la Société immobilière du Québec pour la location, l'achat, l'aménagement, la décoration et les travaux divers en régie et/ou par sous-contrats en 2002-2003.

Aucun mandat significatif n'a été donné à la Société immobilière du Québec en 2002-2003. La seule dépense autorisée sous cette rubrique concerne une somme d'environ 5 000 \$ en frais d'architecture pour le bureau de Joliette. Depuis, ce dossier a été suspendu.

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

2. Prévisions budgétaires pour l'année en cours et compressions demandées par le Conseil du trésor.

Prévisions budgétaires pour l'année en cours et compressions demandées par le Conseil du trésor pour le ministère du Travail et pour tous les organismes sous la juridiction du ministre du Travail.

La demande budgétaire de la CLP pour 2003-2004 est de 50 153 249 \$. Globalement, elle se répartit comme suit :

• Masse salariale :	33 919 249 \$	67 % de la demande budgétaire
• Frais de fonctionnement	6 655 800 \$	13 % de la demande budgétaire
• Location d'immeubles et entretien	4 278 200 \$	9 % de la demande budgétaire
• Honoraires et frais de déplacement des membres issus des associations syndicales et d'employeurs	5 300 000 \$	11 % de la demande budgétaire

Par rapport au budget de 48 378 579 \$ en 2002-2003, la demande pour 2003-2004 présente une hausse de 1 774 670 \$ qui découle essentiellement de l'augmentation de la masse salariale. Malgré le maintien de 442 ETC, celle-ci est en effet passée de 30,8 M \$ en 2002-2003 à 33,9 M \$ en 2003-2004, soit un écart de 3,1 M \$. Malgré cela, la CLP a limité l'augmentation de sa demande budgétaire à 1,8 M \$.

Concernant les demandes de compression de la part du Conseil du trésor : S/O

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

3. Liste de classement, à jour, de tous les documents disponibles au ministère du Travail.

Copie à jour de la liste de classement de tous les documents disponibles au ministère du Travail (et au sein des organismes sous la juridiction du ministre du Travail) tel que prescrit par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, la liste de classement n'est disponible que par consultation sur place.

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

4. États de situation du suivi donné aux engagements dans le plan Québec-Régions.

États de situation du suivi donné aux engagements contenus dans le plan Québec-Régions en précisant les sommes versées pour 2002-2003 et les prévisions 2003-2004.

S.O.

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

42. Au cours de la dernière année, nombre de dossiers ouverts par division et nature des dossiers.

Nombre de dossiers ouverts par division au cours de la dernière année, et nature des dossiers.

Globalement, la Commission des lésions professionnelles (CLP) reçoit environ trois fois plus de dossiers que la Commission d'appel en matière de lésions professionnelles (CALP), qui en recevait quelque 7500 par année jusqu'à son abolition et son remplacement par la CLP en 1998.

Du 1^{er} avril 2002 au 31 mars 2003, la CLP a reçu 20 583* contestations dont :

- 18 829 en matière de réparation,
- 1571 en matière de financement,
- et 183 dans le domaine de la prévention et de l'inspection.

Voici la nature de ces 20 583 contestations :

• Retrait préventif	98
• Mesures disciplinaires	248
• LSST (autres)	85
• LATMP (urgences)	59
• Notion de lésion	9749
• Prestations	2373
• Financement	1571
• LATMP (autres)	77
• Médical	6221
• Maladies pulmonaires	102
TOTAL	20 583

Au cours de cette même période du 1^{er} avril 2002 au 31 mars 2003, la CLP a fermé 22 222 dossiers. Le 31 mars 2003, un total de 19 142 dossiers étaient à différentes étapes de traitement :

- audience tenue	9 %
- audience fixée	50 %
- en conciliation	11 %
- en suspens	2 %
- en préparation pour la mise au rôle	29 %

* Le volume de 20 583 contestations reçues en 2002-2003 est légèrement inférieur au volume des trois années précédentes. Cette situation s'explique par une accumulation de dossiers à la Direction de la révision administrative de la CSST (DRA), celle-ci ayant terminé sa dernière année financière avec une réserve d'environ 3000 à 4000 dossiers. Pour 2003-2004, nous prévoyons donc un volume un peu plus élevé.

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

43. Délai moyen entre le dépôt d'un appel et la décision et nature des décisions.

Délai moyen entre le dépôt d'un appel et la décision et nature des décisions.

L'objectif de réduction des délais est une préoccupation constante de la CLP et il a toujours été intégré dans sa planification stratégique. C'est ainsi que depuis sa création, le tribunal a réussi à réduire sensiblement le délai moyen de décision par rapport à ce qu'il était en 1997-1998, avant la création de la CLP. Voici ce délai moyen, avec ou sans les remises demandées par les parties.

	1997-1998	2002 - 2003
	TOUS LES DOSSIERS	
Sans les remises	13,1 mois	6,9 mois
Avec les remises	15,9 mois	11,4 mois

DÉLAI MOYEN DE DÉCISION EN 2002-2003, SELON LA NATURE DES DOSSIERS

NATURE DES DOSSIERS(*)	DÉLAI DE LA LOI	DÉLAI SANS REMISES	DÉLAI AVEC REMISES
URGENTS	pas de délai prévu objectif : 3 mois	5 mois	9,7 mois
PRIORITAIRES	90 jours (3 mois)	6,5 mois	11,7 mois
RÉGULIERS	9 mois	7,2 mois	11,5 mois
FINANCEMENT	9 mois	8,4 mois	10,4 mois

Malgré les efforts déployés, la CLP n'a pas encore atteint les délais prévus par la loi, particulièrement pour les dossiers prioritaires. À diverses occasions, les membres de la direction ont rencontré les représentants de la clientèle afin d'obtenir leurs commentaires et suggestions à ce sujet. Généralement, ces représentants se disent satisfaits des délais actuels et considèrent qu'ils pourraient difficilement procéder plus rapidement.

(*) DOSSIERS URGENTS

- Réduction ou suspension d'une indemnité
- Affectation à d'autres tâches
- Fermeture du lieu de travail
- Droit de refus
- Mesures disciplinaires
- Décision d'un inspecteur de la CSST

DOSSIERS PRIORITAIRES

- Existence d'une lésion professionnelle (autre que récidive, rechute, aggravation)
- Statut du travailleur
- Date de consolidation
- Existence – évaluation des limitations fonctionnelles

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

44. Liste des représentants patronaux et syndicaux et des assesseurs reconnus en indiquant le total des frais et honoraires remboursés par la CLP durant l'année.

Liste des représentants patronaux et syndicaux et des assesseurs reconnus en indiquant le total des frais et honoraires remboursés par la CLP durant l'année.

Honoraires et frais des membres patronaux et syndicaux

Comme prévu par la loi qui a créé la CLP, les membres issus des associations d'employeurs et syndicales sont nommés par le gouvernement. Ils siègent auprès du commissaire et ont pour fonction de le conseiller. Leurs honoraires ainsi que les modalités de remboursement de leurs frais de déplacement sont déterminés par un règlement qui a été approuvé par décret.

Du 1^{er} avril 2002 au 31 mars 2003, les dépenses reliées à la rémunération des membres ont totalisé 5,5 M \$, ce qui est similaire aux dépenses de l'année précédente. L'annexe 1 présente la liste des membres en 2002-2003 ainsi que les sommes versées à chacun en honoraires et en frais de déplacement. Comme on peut le constater, les honoraires varient de l'un à l'autre. Cela s'explique par une disponibilité variable, certains étant disponibles à temps partiel alors que d'autres sont disponibles plusieurs jours par semaine.

Honoraires et frais des assesseurs

La CLP est un tribunal spécialisé et la présence d'assesseurs, généralement des médecins, est parfois nécessaire pour conseiller le commissaire dans des dossiers complexes.

La CLP a des assesseurs médicaux à temps plein qui sont rémunérés selon la *Loi de la fonction publique* et elle doit également faire appel à des assesseurs contractuels. L'annexe 2 présente la liste des assesseurs contractuels auxquels la Commission a fait appel en 2002-2003 ainsi que les honoraires et frais de déplacement versés à chacun du 1^{er} avril 2002 au 31 mars 2003. Au total, ces dépenses totalisent 913 039,36 \$.

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

45. Nombre de conciliateurs et nombre d'ententes hors cour entérinées par le tribunal.

Nombre de conciliateurs et nombre d'ententes hors cour entérinées par le tribunal.

La CLP compte présentement 53 conciliateurs.

Des 22 222 dossiers fermés entre le 1^{er} avril 2002 et le 31 mars 2003, 49 % sont reliés à la conciliation :

- dans 3242 des cas, les parties sont parvenues à un accord qui a ensuite été entériné par un commissaire;
- dans 7647 des cas, le requérant s'est désisté à la suite d'une activité de conciliation (explications données par le conciliateur, transactions entre les parties selon le code civil).

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

46. Nombre et pourcentage de désistements enregistrés à la CLP et principaux motifs invoqués.

Nombre et pourcentage de désistements enregistrés à la CLP et principaux motifs invoqués.

Entre le 1^{er} avril 2002 et le 31 mars 2003, la CLP a enregistré 10 622 désistements :

- 7647 (72 %) de ces désistements découlent d'une activité de conciliation (explications données par le conciliateur, transactions entre les parties selon le code civil);
- 2975 (28 %) désistements sont qualifiés de « naturels », l'employeur ou le travailleur ayant informé la CLP du retrait de sa contestation

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

47. Nombre de remises demandées par les employeurs, la CLP, la CSST ou les travailleurs.

Nombre de remises demandées par les employeurs, la CLP, la CSST ou les travailleurs.

Depuis sa création, la CLP a mis en place et a appliqué rigoureusement une politique de gestion des remises qui fait appel à la collaboration des clients et de leurs représentants. En outre, elle a fait plusieurs efforts afin de sensibiliser les représentants de la clientèle et de les inciter à préparer leur dossier dès le dépôt de la contestation, et non lorsqu'ils reçoivent la convocation pour l'audience ou dans les journées qui précèdent cette audience puisque cette préparation tardive contribue aux demandes de remise.

Tout cela a permis d'abaisser sensiblement le pourcentage de remises d'audience qui est passé de 43 % en 1998-1999 à 30 % en 2002-2003.

Voici le détail de ces demandes de remise pour la mise au rôle du 1^{er} avril 2002 au 31 mars 2003.

• Audiences fixées	32 134
• Demandes de remises reçues*	10 381
• Remises accordées	9 796
• Remises refusées	537
• Remises en cours de traitement	51

Provenance des demandes de remise :

- Travailleurs 4910
- Employeurs 4159
- CSST 251
- Pour sa part, la CLP a initié 476 remises au rôle pour des motifs administratifs (récusations et autres).

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

48. Nombre de décisions renversées par la CLP.

Nombre de décisions renversées par la CLP.

En 2002-2003, la CLP a rendu 8169 décisions :

- 3054 (37 %) ont accueilli la requête
- 539 (7 %) l'ont accueillie en partie
- 4281 (52 %) l'ont rejetée
- 295 (4 %) autres sorts (ex. : hors délai)

Voici le détail selon le motif de contestation.

MOTIFS	ACCUEILLIES	ACCUEILLIES EN PARTIE	REJETÉES	AUTRES SORTS
Retrait préventif	8	1	11	2
Mesures disciplinaires	33	2	57	6
LSST (autres)	6	1	6	3
LATMP (urgences)	8	1	9	3
Notion de lésion	1475	130	2244	88
Prestations	322	70	477	48
Financement	637	63	457	19
LATMP (autres)	7	1	24	4
Médical	541	266	965	122
Maladies pulmonaires	17	4	31	0
TOTAL	3054	539	4281	295

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

49. Pourcentage de décisions donnant gain de cause aux demandeurs et pourcentage donnant gain de cause aux appelants.

Pourcentage de décisions donnant gain de cause aux demandeurs et pourcentage donnant gain de cause aux appelants.

Toutes les décisions rendues par la CSST peuvent être contestées devant la CLP. Alors que les employeurs contestent principalement les décisions en matière de financement, les travailleurs contestent surtout les décisions en matière de réparation.

Le tableau suivant présente le pourcentage de décisions de la CLP qui ont accueilli ou rejeté les requêtes déposées par les travailleurs et les employeurs. À chaque année, plus ou moins 70 % des décisions font suite à des requêtes de travailleurs.

Soulignons par ailleurs que quelques décisions, de plus en plus rares, font suite à une requête de la CSST. Quatre décisions ont ainsi été rendues en 2002-2003; une seule a accueilli la requête de la CSST.

ANNÉE	TRAVAILLEURS		EMPLOYEURS	
	ACCUEILLIES	REJETÉES	ACCUEILLIES	REJETÉES
1998-1999	29 %	71 %	40 %	60 %
1999-2000	33 %	67 %	42 %	58 %
2000-2001	38 %	62 %	41 %	59 %
2001-2002	40 %	60 %	48 %	52 %
2002-2003	39 %	61 %	47 %	53 %

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

50. Nombre de plaintes logées à la CLP et nature des plaintes au cours de la dernière année.

Nombre de plaintes logées à la CLP et nature des plaintes au cours de la dernière année.

Les statistiques qui suivent présentent le nombre de plaintes traitées en 2002-2003, les motifs invoqués et le caractère fondé ou non de la plainte. La plainte qualifiée de fondée est celle qui requiert ou aurait pu requérir une intervention directe pour corriger la situation. La plainte est qualifiée de non fondée lorsque aucune intervention n'est requise.

Considérant toute plainte, fondée ou non, comme l'expression d'une insatisfaction, la CLP les comptabilise et y donne suite dans tous les cas. Deux fois par année, le responsable du service des plaintes présente un bilan à la présidente, aux vice-présidentes et aux autres membres du comité de direction, et il soumet ses recommandations afin d'améliorer le service à la clientèle.

Le tableau ci-dessous recense également les demandes d'information provenant, notamment, des cabinets ministériels ou de députés, de la CSST et du Protecteur du citoyen. Tout comme les plaintes, ces demandes font l'objet d'un suivi rigoureux.

Du 1^{er} avril 2002 au 31 mars 2003, le Service des plaintes a répertorié 100 plaintes et 111 demandes d'information, ce qui est similaire à l'année précédente. 15 des 32 plaintes fondées concernent les longs délibérés et sont reliées à deux commissaires dont l'absence pour maladie se prolonge.

PLAINTES TRAITÉES DU 1^{ER} AVRIL 2002 AU 31 MARS 2003

MOTIFS	PLAINTES			DEMANDES D'INFORMATION	
	Fondées	Non fondées	Total	Demandes	Total
Décision	2	39	41	42	83
Délibéré	15	2	17	3	20
Lois, règlements et procédures	3	12	15	32	47
Mise au rôle	1	0	1	9	10
Comportement du personnel	5	9	14	0	14
Audience	1	0	1	0	1
Langue	0	1	1	2	3
Accès et qualité des services	4	3	7	7	14
Autres motifs	1	2	3	16	19
Total	32	68	100	111	211

ANNEXE 1

Membres issus des associations syndicales et d'employeurs

Déboursés en honoraires et en frais de déplacement

1^{er} avril 2002 au 31 mars 2003

Honoraires et frais de déplacement
Membres issus des associations d'employeurs
1^{er} avril 2002 au 31 mars 2003

NOM	HONORAIRES	FRAIS DE DÉPLACEMENT
Allaire Alain	52 125,00	4 533,78
Beaulieu Alexandre	61 900,00	12 353,55
Beaulieu Normand	49 162,50	3 474,03
Beaumont Marcel	37 726,25	16 346,20
Blais Suzanne	24 300,00	1 347,71
Boily René F.	32 447,83	5 274,87
Boulais Jean	48 475,00	3 819,28
Chagnon André	42 868,21	4 508,94
Crampé Alain	54 150,00	5 968,22
Cyr Gilles	35 150,00	11 576,45
Delisle Bertrand	33 900,00	2 732,84
Devin Yves		
Devost Carl	25 562,50	2 477,46
Dorais Guy	51 912,50	3 947,15
Duc Yvette	12 862,50	1 798,99
Dumais Robert	45 675,00	3 799,43
Dupéré Luc	44 925,00	5 728,18
East Esther	31 850,00	2 551,81
Gagnon Denis	32 900,00	2 467,25
Gagnon Gaétan	46 650,00	2 494,45
Gamache Pierre	58 100,00	7 834,29
Gauthier Jacques	16 150,00	1 745,20
Généreux Nicole	21 175,00	2 028,67
Girard Arthur	37 925,00	4 122,24
Girard Nicole	34 612,50	3 859,21
Giroux Michel	45 050,00	4 833,72
Gonthier Jean-Yves	8 525,00	308,20
Grenon Marcel	23 112,50	1 922,50
Groulx Raymond	27 975,00	2 083,13
Guay Jean-Guy	46 725,00	4 070,15
Guenette André	22 575,00	2 013,75
Hardy Guy-Paul	18 668,36	3 926,64
Hubert Yvon	20 212,50	8 586,92
Huot Francine	5 075,00	294,68
Jacques Claude	26 777,56	2 551,40
Jodoin Jean-Marie	48 425,00	5 796,90
Jutras Claude	62 221,25	9 312,83
Lajoie Jean-Eudes	33 887,50	4 415,66
Lanthier Gisèle	49 375,00	2 136,14
Laverdière Bruno	300,00	9,00
Lavoie Conrad	25 323,03	2 743,85
Le Maire Richard	33 525,00	2 082,89
Lemieux Rodrigue	2 300,00	143,84
Lesage Jacques	38 550,00	3 202,30
Lessard Claude	15 213,17	297,50
Lévesque Mario	35 425,00	3 381,36
Litalien Jean	62 525,00	6 458,68
Marcotte Jean-Benoît	9 550,00	713,63
Marcoux Céline	33 012,50	1 547,89
Marois Guy	9 877,50	2 996,48
Martin Serge	24 300,00	2 744,04
Melanson Francine	32 350,00	703,90
Morin Richard	13 387,50	8 050,75
Ouimet Normand	350,00	-
Paquin Sarto	55 681,25	9 183,18
Patenaude Lorraine	49 450,00	4 256,39
Pépin René	13 550,00	1 448,65
Piuzé Michel	30 912,50	6 852,94
Prince René	11 800,00	650,56
Provencher Émile	21 175,00	1 948,05
Raymond Louise	2 425,00	277,33
Regnier Marc-André	25 425,00	1 702,06
Simard Michel	40 275,00	8 694,95
St-Pierre Jacques	12 537,50	7 356,30

Honoraires et frais de déplacement
Membres issus des associations d'employeurs
1^{er} avril 2002 au 31 mars 2003

Sylvestre Claude	1 475,00	357,10
Tremblay Aubert	40 043,75	8 604,47
Tremblay Christian	51 637,50	3 326,23
Tremblay Origène	6 600,00	1 460,74
Trudel Jean-Marie	51 979,00	5 252,91
Turner Gaston	46 600,00	1 492,16
Vallée Ginette	13 325,00	327,35
Vallière Rodney	19 125,00	1 854,05
Veillette Gilles	51 750,00	4 800,01
Verreault Jean-Guy	42 725,05	6 467,35
Wagner Carol	11 275,00	2 026,80
White Claude	42 825,00	2 784,70
TOTAL:	2 349 689,71	285 243,21

Honoraires et frais de déplacement
Membres de la CSD
1^{er} avril 2002 au 31 mars 2003

NOM	HONORAIRES	FRAIS DE DÉPLACEMENT
Bourgeois Gagnon Ghislaine	7 787,50	746,60
Cloutier Robert	14 550,00	9 221,25
Dagenais Alain	3 275,00	426,01
Deschenes Nicole	9 350,00	302,20
Duchesneau Gaston	10 775,00	1 335,95
Dumas Francine	12 612,50	1 084,75
Forgues Denis	22 225,00	3 300,77
Gagnon Alain	150,00	
Guillemette Michel	7 687,50	615,40
Haché Raynald	8 750,00	320,22
Larouche Jean-Roch	11 837,50	1 738,40
Lévesque Éloi	13 175,00	1 653,05
Marion Léopold	5 550,00	386,79
Massicotte Gilles	7 518,75	683,45
Meunier Roland	30 200,00	3 768,27
Paquin Guy	17 612,50	2 940,38
Plourde Guy	12 687,50	1 376,66
Prud'homme Gilles	22 762,50	2 453,08
Rivet Giselle	18 306,17	2 176,70
Robert Daniel	4 675,00	5,75
Roy Francyne	8 600,00	1 247,69
Simard Denis	900,00	88,91
St-Pierre Michel	5 450,00	726,17
Surprenant Carmen	9 475,00	1 164,35
Thibault Aurel	13 662,50	2 441,58
TOTAL:	279 574,92	40 204,38

Honoraires et frais de déplacement
Membres de la CSN
1^{er} avril 2002 au 31 mars 2003

NOM	HONORAIRES	FRAIS DE DÉPLACEMENT
Archambault Alain	5 600,00	1 568,51
Auger Paul	51 887,50	15 018,40
Beaudoin Pierre	12 075,00	207,75
Bernard Osane	20 387,50	2 906,64
Binet Réal	29 850,00	7 035,19
Blanchet Thérèse	15 625,00	1 758,82
Bouchard Michel	14 300,00	1 368,70
Bouthillier Claude	31 025,00	2 424,00
Busque Eugène	8 225,00	654,25
Carter Steve	9 700,00	1 438,32
Corriveau Marc	18 552,00	3 437,45
Côté Robert	18 100,00	-
Daigneault Fernand	19 462,50	2 606,45
De Carufel Pierre	22 337,50	3 031,81
Desjardins Jean	300,00	21,62
Dion Rémi	3 862,50	2 500,12
Dufour Rémi-P.	8 500,00	5 889,05
Fournier Georges	8 650,00	3 083,24
Francoeur Harold	15 320,00	5 582,89
Gagnon Gaétan	19 455,00	3 174,51
Gagnon Jacques	17 787,50	3 493,85
Gagnon Régis	34 612,50	6 162,72
Gauthier Lorraine	28 950,00	2 591,87
Genest Gilles	10 200,00	330,75
Giasson Etienne	27 400,00	12 753,03
Gingras Lyne	31 395,00	3 822,86
Girard Claude	25 750,00	12 900,94
Girard Jean-Pierre	35 225,00	3 409,14
Guertin Pierre	11 900,00	175,00
Guilbeault Marie-Claud	-	-
Laître Louise	13 140,00	729,19
Lamontagne Gilles	10 150,00	429,41
Lapointe Raynald	-	-
Latour Rita	25 024,50	2 635,99
Lemay Eric	26 150,00	2 308,77
Lévesque Julien	7 260,56	853,11
Lévesque Rémi	3 150,00	736,20
Morin France	29 500,00	1 640,10
Morin Françoise	3 700,00	492,55
Mousseau Lucy	35 850,00	2 067,72
Noel Yvan	21 412,50	1 417,22
Paquin Michel	21 837,50	2 078,93
Poulin Solange	7 104,32	605,39
Provencher Henri	7 350,64	699,42
Rioux Christiane	500,00	16,85
Smith Jennifer	32 975,00	2 112,15
TOTAL:	801 539,52	128 170,88

Honoraires et frais de déplacement
Membres de la CSQ
1^{er} avril 2002 au 31 mars 2003

NOM	HONORAIRES	FRAIS DE DÉPLACEMENT
Audet Alain	5 437,50	681,03
Bédard Marcel	4 050,00	403,41
Boulianne Jean	1 600,00	162,99
Charland Pierre		
Dandurand Sylvain	5 900,00	667,60
Da Sylva Michel	1 025,00	147,90
Ethier Sonia	9 400,00	1 609,52
Godin Robert	800,00	
Kelly Chantal		
Lemieux Gilles	2 700,00	29,50
Lepage Nicole		
Letarte Renée-Anne	2 525,00	30,42
Marineau Angèle	450,00	
Pélissier Julie-Catherine	1 575,00	397,27
Roy Yvan		4,75
Turbide Yvan	1 950,00	150,78
TOTAL:	37 412,50	4 285,17

Honoraires et frais de déplacement

Membres

de la FTQ

1^{er} avril 2002 au 31 mars 2003

NOM	HONORAIRES	FRAIS DE DÉPLACEMENT
Alix Roland	37 331,25	5 281,60
Ayotte Gilles		
Banville Pierre	31 650,00	2 520,61
Beaudin Denis	23 798,24	3 488,89
Benjamin Mario	23 075,00	6 435,58
Bernaquez Alain		
Bilodeau Sidney	16 825,00	9 641,72
Bissonnette René	5 425,00	874,84
Bordeleau André	35 700,00	3 697,73
Bouchard Andrée	11 000,00	1 409,80
Boucher Pierre	8 125,00	2 480,49
Brisebois Maurice	20 212,50	3 468,25
Brochu André	0,00	
Caissy Marc	26 525,00	2 448,23
Chamberland André	24 874,75	3 729,45
Chartier Gisèle	16 775,00	204,00
D'Astous Raymond	7 557,26	1 244,38
Dath Jacqueline	37 450,00	5 442,38
Demers Daniel	14 875,00	65,57
Desrosiers Marcel	33 662,50	2 875,79
Dion Gérald	61 050,00	7 375,30
Dubé Victoire	31 475,00	3 657,28
Dugré Alain	4 050,00	402,39
Forest André	9 955,00	2 439,66
Forget Gaétan	30 700,00	2 021,54
Fortin Alice	27 375,00	2 567,18
Gagnon Marcel	26 375,00	3 488,04
Gervais Paul	16 700,00	2 078,02
Gill Benjamine	15 475,00	943,71
Giroux Pierrette	34 300,00	2 352,25
Gonthier Jean-Marie	15 700,00	1 608,35
Goulet Lucie	32 537,50	4 531,09
Hunter Alain	16 175,00	2 345,55
Lacelle Claudette	41 675,00	1 245,71
Laforme Gertrude	11 150,00	834,10
Laperle Daniel	22 487,50	1 023,79
Lavoie Germain	17 550,00	3 043,20
Leclerc Céline	23 975,00	423,00
Lecompte Pierre	13 500,00	1 847,25
Lemay Dino	8 250,00	210,37
Lemire Réjean	34 225,00	2 662,03
Martel Yvon	33 650,00	2 978,25
Michaud Vianney	15 425,00	491,25
Montpetit Richard	20 375,00	2 040,61
Ouellette Pauline	19 750,00	2 297,35
Paquet Marc	13 218,75	3 935,15
Patry François	12 875,00	1 826,64
Perron Bertrand	40 175,00	5 418,25
Pilon François	13 575,00	5 535,25
Plessis Bélair Pierre	16 800,00	692,88
Poulin Noella	28 200,00	2 715,25
Poulin Yves	3 762,50	572,88
Robidoux Gilles	18 212,50	1 503,01
Robin Daniel	8 875,00	176,15
Rousseau Guy	31 737,50	3 143,57
Saint-Pierre Serge	41 400,00	4 833,52
SansCartier Royal	30 850,00	830,04
Tremblay André	43 462,50	5 151,10
Tremblay Jocelyn	16 650,00	248,32
Tremblay Richard	42 275,00	5 069,58
Trempe Marielle	23 075,00	2 444,59

Honoraires et frais de déplacement
Membres
de la FTQ
1^{er} avril 2002 au 31 mars 2003

Valiquette Jean-Pierre	19 050,00	1 628,43
Villeneuve Marc	24 450,00	3 603,13
TOTAL:	1 387 385,25	159 544,32

ANNEXE 2

Assesseeurs contractuels 2002-2003

Déboursés en honoraires et en frais de déplacement

1^{er} avril 2002 au 31 mars 2003

ASSESEURS CONTRACTUELS
HONORAIRES ET FRAIS DE DÉPLACEMENT POUR 2002-2003
PÉRIODE DU 1^{er} AVRIL 2002 AU 31 MARS 2003

NOM		HONORAIRES	DÉPLACEMENT	TOTAL
AUDET-LAPOINTE	PIERRE	86 654,00 \$	- \$	86 654,00 \$
BAILLARGEON	MARTINE	102 190,00 \$	- \$	102 190,00 \$
BOUVIER	GUY	105 820,00 \$	3 094,20 \$	108 914,20 \$
BOYER	RENÉ	21 978,00 \$	357,09 \$	22 335,09 \$
DUFOUR	CLAUDE	86 210,00 \$	1 882,15 \$	88 092,15 \$
GARIÉPY	JACQUES	74 259,00 \$	- \$	74 259,00 \$
GASCON	BERNARD	100 765,13 \$	- \$	100 765,13 \$
LANDRY-FRÉCHETTE	GUYLAINE	17 127,85 \$	399,67 \$	17 527,52 \$
MOLINA-NEGRO	PEDRO	116 180,00 \$	1 615,45 \$	117 795,45 \$
PETROVICH	MILENKO	85 137,00 \$	2 089,95 \$	87 226,95 \$
POTVIN	JACQUES	52 392,00 \$	1 748,47 \$	54 140,47 \$
QUENNEVILLE	YVES	33 670,00 \$	- \$	33 670,00 \$
VANIER	CLAUDE	12 876,00 \$	- \$	12 876,00 \$
SOUS-TOTAL		895 258,98 \$	11 186,98 \$	906 445,96 \$
DÉPLACEMENTS REMBOURSÉS DIRECTEMENT AUX FOURNISSEURS (HOTELS, ETC...)			6 593,40 \$	6 593,40 \$
TOTAL		895 258,98 \$	17 780,38 \$	913 039,36 \$